

## Demande de renseignement d'acquisition de nationalité française

## Par yahia 10, le 21/03/2017 à 11:06

bonjour. je suis une fille d'un chef de village pendant la guerre de libération nationale 1954-1962. je vous informe que mon père a une nationalité française et ce d'après un seul formulaire délivrée par l'état française. je désire avoir plus de renseignements dans le but d'acquérir la nationalité. prière de m'orienter vers le lieu ou je pourrai m'adresser. mes respects.

## Par amajuris, le 21/03/2017 à 12:59

bonjour,

avant l'indépendance de l'algérie, tous les algériens avaient la nationalité française soit de droit local, soit de droit commun.

à l'indépendance les français de droit commun ont conservé la nationalité française, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française. si vous étiez mineur au moment de l'indépendance, vous avez reçu la nationalité de vos parents.

salutations